

## **INFINIMENT CANADA**

### **Concours « AVENTURE CANADIENNE ULTIME 3 / ULTIMATE CANADIAN ADVENTURE Contest #3 »**

#### **RÈGLEMENT DE PARTICIPATION**

**Du lundi, 12 juin 2017 au mercredi, 2 juillet 2017**

---

Aucun achat n'est requis pour participer au Concours

1. **COMMANDITAIRE DU CONCOURS**

Le concours de INFINIMENT CANADA « AVENTURE CANADIENNE ULTIME » (ci-après le « **Concours** ») est organisé par Bell Media inc. (ci-après « **BMI** » ou le « **Commanditaire du concours** »).

2. **FOURNISSEURS DES PRIX**

Le fournisseur du prix du Concours consistant à un billet d'avion est WestJet, un partenariat de l'Alberta (« **WestJet** » ou le « **Fournisseur du billet d'avion** »). L'hébergement est offert par Marriott Rewards, LLC. (« **Marriott** » ou le « **Fournisseur de l'hébergement** »). Le Fournisseur du billet d'avion ainsi que le Fournisseur de l'hébergement sont considérés « **Les Fournisseurs du prix** ».

3. **PÉRIODE DU CONCOURS**

Le Concours débute le lundi 12 juin 2017 à 10 h 00 heure normale de l'Est et se termine le lundi, 2 juillet 2017 à 23 h 59 heure normale de l'Est (la « **Période du concours** »).

4. **ADMISSIBILITÉ**

Le Concours s'adresse à toute personne résidant au Canada ayant atteint la majorité dans sa province de résidence, à l'exception des employés, agents, des Commanditaires du concours ou des Fournisseurs des prix, leurs agents et/ou représentants, sociétés qui lui sont affiliées, subsidiaires, divisions, agences de publicité, administrateurs ou tout membre de famille immédiate (père, mère, frères, sœurs, enfants). Tout participant ayant gagné un Concours organisé par BMI, WestJet ou Marriott lors des quatre (4) derniers mois (incluant les personnes désignées par les gagnants pour prendre possession des prix) ainsi que les personnes résidant avec le Gagnant, ne sont pas admissibles à participer.

5. **COMMENT PARTICIPER**

Pour courir la chance de gagner, vous devez créer un compte INFINIMENT CANADA. Visitez le site <http://infinimentcanada.voyagevoyage.ca/concours> durant la Période du concours, cliquez sur le bouton *Entrez ici* et suivez les étapes nécessaires afin d'accéder à votre compte INFINIMENT CANADA ou de créer votre compte INFINIMENT CANADA en suivant les instructions pour accéder au Concours. Il y a une limite d'une (1) inscription par personne, par jour (le « **Jour** » commence à 24 h 00 :01 (heure normale de l'Est), excepté le 12 juin 2017 lorsque le « **Jour** » commence à 10 h 00 :01 (heure normale de l'Est) et se termine à 23 h 59 :59 (heure normale de l'Est) pour toute la durée du Concours. Chaque participation devra être faite par le détenteur de l'adresse courriel entrée lors de l'inscription. « Le détenteur du compte » est défini comme la personne morale à qui est attribuée une adresse courriel par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne ou toute autre organisme responsable de l'attribution d'adresses courriel.

En s'inscrivant à ce Concours, tous les participants acceptent automatiquement le présent règlement. Toutes les décisions du Commanditaire du concours concernant tout aspect de ce Concours, y compris, sans s'y limiter, l'admissibilité des inscriptions, sont finales et obligatoires pour tous les participants dans toutes les questions relatives au présent Concours.

## 6. **PRIX**

Deux (2) Grand prix sera décerné au Canada consistant à un voyage pour le Gagnant et un invité (« **L'accompagnateur** ») à l'intérieur du Canada. Ceci inclut :

- (i) Un vol aller-retour en classe économique, déterminé par le Fournisseur du billet d'avion, pour deux (2) personnes, à partir d'un aéroport principal canadien desservi par WestJet, le plus près du lieu de résidence du Gagnant (ci-après dénommé le « **Point de départ** ») vers n'importe quelle destination canadienne commercialisée et exploitée régulièrement par WestJet à partir du Point de départ (la « **Destination** »);
- (ii) 150,000 Marriott Rewards® Points (les « **Points Marriott** ») à être utilisés pour l'hébergement de deux (2) personnes, consistant à une (1) chambre double. La valeur des points est basée sur des chambres standard et peut varier en fonction de la durée du séjour et de la catégorie/niveau de l'hôtel. L'utilisation des points dépend de la disponibilité de l'hôtel au moment de la réservation. Aucune date d'indisponibilité ne s'applique. Limite d'un (1) seul prix de Points Marriott par personne/compte Marriott Rewards. L'utilisation des Marriott Rewards® Points est soumise aux termes et conditions du programme, qui peuvent être trouvés au [www.marriottrewards.com](http://www.marriottrewards.com) ou [ici](#). Les Gagnants doivent être membres du Programme Marriott Rewards afin de recevoir (et échanger) les Marriott Rewards® Points. La valeur approximative au détail des Points Marriott est de 1,875 \$ US.
- (iii) Le transport terrestre aller-retour (les détails spécifiques seront déterminés à la discrétion de BMI) entre l'aéroport de destination et l'hébergement; et
- (iv) 500 \$ CAN en argent de poche (communément le « **Grand Prix** »)

La valeur approximative au détail du Grand Prix est de sept mille cinq cents dollars (7,500 \$ CAN), basée sur un départ de St-John, Newfoundland vers Prince George, en Colombie Britannique. La valeur approximative au détail du Grand Prix qui peut être indiquée dans la publicité ou tout autre matériel promotionnel et/ou dans le présent règlement du Concours, est soumise aux fluctuations de prix sur le marché de consommation basé sur, entre autres, le temps écoulé entre la date à laquelle la valeur du prix est établie par le Commanditaire du concours et la date à laquelle le prix respectif est attribué ou rachetée. Si, au moment où le Grand Prix est racheté ou décerné, le prix d'achat effectif réel du Grand Prix est inférieur à la valeur approximative au détail indiquée dans le matériel de publicité et de promotion et/ou dans le règlement du Concours, le Gagnant du Grand Prix n'aura droit à aucune différence.

### **CONDITIONS POUR L'ACCOMPAGNATEUR**

Afin de participer au Grand Prix, l'accompagnateur doit :

- Se conformer au règlement du Concours;
- Être âgée de dix-huit (18) ans ou plus ayant atteint la majorité dans sa province de résidence;
- Signer et retourner (dans le délai stipulé par le Commanditaire du concours) un formulaire de décharge et d'indemnité intégral énonçant les modalités décrites à la section 11 ci-dessous.

## 7. **DÉTERMINATION DU GAGNANT**

Un tirage au sort aura lieu dans les bureaux de BMI à Toronto, Ontario le 8 juin 2017 à 11 h 00 (heure normale de l'Est). BMI tentera de communiquer avec le Gagnant sélectionné du Grand Prix par courriel (ou par téléphone, si le participant a volontairement fourni son numéro de téléphone dans le formulaire d'inscription au Concours) dans les trois (3) jours suivant le tirage au sort. Chaque tentative de contact sera « **Notifiée** ». Dans l'éventualité où BMI n'arrivait pas à contacter le Gagnant du Grand Prix dans les trois (3) jours suivant le tirage, incluant son manque de réponse aux Notifications, ou si lorsque contacté, le Gagnant ne rencontre pas toutes les conditions décrites dans le règlement du Concours, il sera disqualifié. Dans ce cas, et à l'entière discrétion du Commanditaire

du concours et des Fournisseurs du prix, un autre Gagnant du Grand Prix peut être tiré parmi tous les participants admissibles restants que BMI tentera de contacter et qui seront sujets à disqualification de la même manière. Les dispositions et procédures susmentionnées relatives à la sélection et à la notification du Gagnant potentiel du Grand Prix seront appliquées, avec les modifications nécessaires, jusqu'à ce qu'un nouveau Gagnant vérifié ait été dûment sélectionné, et dans tous les cas, pas plus tard que le vendredi 5 mai 2017. Le Commanditaire du concours et les Fournisseurs du prix se réservent le droit de demander une preuve d'identité à tout moment auprès d'un Gagnant potentiel. Les chances de gagner le Grand Prix dépendront du nombre total d'inscriptions admissibles reçues pendant la Période du concours et du nombre de fois où chaque participant entrera dans le Concours conformément à la limite indiquée.

#### **8. CONDITIONS DU GAGNANT**

Pour être déclaré Gagnant du Grand Prix, le participant doit premièrement répondre correctement et sans aide, à une question d'habileté mathématique dans un délai établi par BMI. Avant de recevoir le Grand Prix, le Gagnant potentiel devra signer et retourner (dans les délais stipulés par le Commanditaire du concours) un formulaire de décharge et d'indemnité intégral indiquant les modalités décrites à la section 10 ci-dessous. Dans l'éventualité où le Gagnant potentiel ne respecte pas toutes les dispositions prévues dans le règlement du Concours, le Commanditaire du concours a le droit de le disqualifier et de désigner un autre Gagnant. Le Commanditaire du concours et les Fournisseurs du prix sont dégagés de toute responsabilité à cet égard. Afin de réclamer son Prix, le Gagnant peut être tenu de fournir des documents additionnels.

#### **9. CONDITIONS DU PRIX**

Le Grand Prix et des portions du Grand Prix doivent être acceptées telles quelles, ne peuvent être vendus ou transférés et ne peuvent être échangés contre de l'argent (à l'exception de l'argent de poche incluse dans le Grand Prix). Le Commanditaire du concours et/ou les Fournisseurs du prix se réservent le droit de remplacer leur part du Grand Prix, en tout ou en partie, dans l'éventualité où la totalité ou une portion du Grand Prix ne serait plus disponible. Les dates de départ et d'hébergement sont sujets à disponibilité et à changement sans préavis ni compensation. Les dates de voyage proposées par le Gagnant doivent être approuvées par les Fournisseurs de Prix à leur entière discrétion. Le Gagnant du Grand prix et son accompagnateur sont responsables de tous les frais non expressément décrits dans le présent document, y compris, sans s'y limiter, les frais de bagages, les frais d'aéroport, les taxes, les suppléments, les autres moyens de transport, les attractions, les souvenirs, les départs ou autres taxes, les suppléments carburant/change, les repas et les boissons, les taxes applicables, le service de chambre, les pourboires, les marchandises, les appels téléphoniques, les assurances, toute documentation de voyage requise, y compris les pièces d'identité délivrées par le gouvernement comme un passeport, toutes autres dépenses personnelles et toute nuitée additionnelle. Le Gagnant du Grand Prix et son accompagnateur sont également seuls responsables de tous les frais encourus à destination et en provenance du point de départ puisque le Grand Prix commence et y prend fin. Il incombe au Gagnant du Grand Prix et à son accompagnateur d'obtenir tous les documents de voyage nécessaires, y compris les passeports et les visas, et de se conformer aux exigences en matière de douanes et d'immigration, selon le cas. IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ QUE LE GAGNANT DU GRAND PRIX ET SON ACCOMPAGNATEUR OBTIENNENT UNE ASSURANCE VOYAGE ET/OU MÉDICALE SUFFISANTE AVANT LE DÉPART. Aucun changement dans les arrangements de voyage ne peut être effectué par le Gagnant du Grand Prix une fois que sa réservation a été confirmée. Le Grand Prix n'est pas éligible pour des milles de récompense. Il ne peut être combiné à aucune autre offre promotionnelle fournie par les Fournisseurs de Prix. Le Commanditaire du concours et les Fournisseurs de prix ne sont pas responsables des retards, des reports, des suspensions, des reprogrammations ou des annulations de vols, pour quelque raison que ce soit, sans aucune compensation.

#### **10. CONDITIONS DE VOL**

La portion Vol du Grand Prix est valide pour le voyage de retour jusqu'au 14 décembre 2017. Cette portion n'est pas valide pour les vols qui partent après cette date et les prolongations de la date d'expiration ne sont pas autorisées. Les sièges sont assujettis à la disponibilité et à l'espace promotionnel. Les vols ne peuvent être réservés plus de 45 jours avant le départ. Les dates durant la haute saison ne sont pas disponibles pour les voyages, par exemple, mais sans s'y limiter, les jours de congés fériés canadiens (c.-à-d. les fins de semaine prolongées) et les périodes d'interruption de la ligne aérienne (par exemple les vacances de Pâques, de printemps et de Noël - du 14 décembre 2017 au 4 janvier 2018) ne sont pas disponibles pour les réservations de voyage. Le Gagnant et son accompagnateur doivent voyager sur le même itinéraire dans les deux sens. Le Gagnant et son accompagnateur sont responsables du transport vers et depuis le point de départ et de toutes les autres dépenses non mentionnées dans le présent document. Les changements de vols et/ou de noms de passagers ne sont pas acceptés, une fois la réservation confirmée. Le vol n'est pas valide pour le rachat des forfaits de WestJet Vacations, ni les vols nolisés de WestJet ou les partenaires de partage de code. Les vols sont assujettis à la disponibilité, aux périodes d'interdiction, aux restrictions et règlements gouvernementaux, aux restrictions et aux règlements de transport aérien ou autres. D'autres restrictions peuvent s'appliquer.

#### **11. DIFFUSION ET PUBLICITÉ**

Le Gagnant du Grand prix et son accompagnateur devront signer et retourner (dans les délais établis par le Commanditaire du concours) un formulaire de décharge et d'indemnité complet indiquant, entre autres, qu'il a lu et compris les règlements du Concours, accorde tous les consentements requis, s'engage à être disponible et à participer à la publicité et/ou aux promotions liées au Concours et/ou au Commanditaire du concours ou à des questions similaires, autorise le Commanditaire du concours à diffuser, publier, son nom, sa ville/village, sa province ou son territoire de résidence, sa photographie, son portrait, son sobriquet et sa voix, relativement à toute promotion, publicité, à des fins générales de divertissement et/ou information sans aucune compensation additionnelle au-delà de l'attribution ou de la participation au Grand Prix, accepte son Prix tel qu'il est offert (en tant que Gagnant ou accompagnateur selon le cas) et libère le Commanditaire du concours et les Fournisseurs du Prix de toute responsabilité que ce soit liée à sa participation à ce Concours et à la réception et utilisation de son Prix (en tant que Gagnant ou accompagnateur selon le cas).

#### **12. FALSIFICATION**

Toute tentative par un participant d'obtenir plus que le nombre maximal indiqué d'entrées en utilisant (le cas échéant) différents noms, adresses électroniques, identités, inscriptions, connexions, des méthodes d'entrée répétitifs, automatiques, programmés, des robots, des macro, des scripts ou d'autres méthodes/agents similaires (y compris, mais sans s'y limiter, des services d'inscription au Concours) ou toute autre méthode annulera les inscriptions et l'admissibilité de cette personne pour gagner le Grand Prix. Le participant sera disqualifié du Concours, et ce, à l'entière discrétion des Commanditaires du concours, et n'accédera à aucune promotion offerte par ces derniers. Toutes les inscriptions qui sont incomplètes, illisibles, endommagées, irrégulières, soumises par des moyens illicites ou non conformes aux conditions du règlement de ce Concours seront disqualifiées. Le Commanditaire du concours se dégage de toute responsabilité se rattachant aux inscriptions brouillées, perdues, retardées, détruites ou mal acheminées, des erreurs du service postal, des messages vocaux, des courriels ou toute erreur informatique, la saisie incorrecte ou inexacte des renseignements, les défaillances techniques, des erreurs humaines ou mécaniques, de marquage ou

d'impression reliés à ce Concours. Les données ou formulaires d'inscription frauduleux ou altérés seront rejetés. Le Commanditaire du concours se réserve le droit, à son entière discrétion, de disqualifier toute personne qui s'avère frauduleuse au sujet du processus de participation ou qui perturbe le déroulement du Concours et ne respecte pas le règlement (tel que décrit précédemment) en utilisant ou en s'appuyant sur des informations mises à la disposition du Commanditaire du concours. Toute tentative d'endommager délibérément le site Web du Concours ou de compromettre le déroulement approprié du Concours contrevient au Code criminel et aux lois civiles et, si une telle tentative est faite, le Commanditaire du concours se réserve le droit de demander des réparations et des dommages dans toute la mesure permise par la loi. Le Commanditaire du concours se dégage de toute responsabilité en cas de défaillance de l'Internet ou de tout site Web du Concours pendant sa durée, en cas de problèmes techniques des réseaux ou lignes téléphoniques, des systèmes informatiques, des serveurs ou fournisseurs d'accès, équipements informatiques, logiciels, de tout courrier électronique ou des engorgements sur le réseau Internet ou sur tout site Web, ou toute combinaison de ceux-ci, y compris tout dommage causé à l'ordinateur ou à un appareil mobile utilisé par un participant suite à son inscription au Concours et/ou le téléchargement de matériel lié au Concours.

### **13. RÉSILIATION/MODIFICATION**

Si, pour quelque raison que ce soit, le Commanditaire du concours, à son entière discrétion, estime que le Concours ne peut fonctionner comme prévu initialement ou si l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la bonne conduite du concours sont corrompus ou défavorables (causés par des virus ou bogues informatiques, des altérations, des interventions informatiques non autorisées, de la fraude, des défaillances techniques ou toute autre cause hors de son contrôle), le Commanditaire du concours se réserve le droit d'annuler, de résilier, de modifier, de corriger, de proroger ou de suspendre le Concours et de choisir un Gagnant parmi toutes les inscriptions admissibles reçues jusqu'au moment de l'annulation, résiliation, modification, correction, extension ou suspension. Le Commanditaire du concours se réserve le droit de modifier le présent règlement du Concours sans affecter de façon importante les conditions générales.

### **14. CONSTRUCTION**

Le Concours est assujéti à toutes les lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Toutes questions concernant la construction, la validité, l'interprétation et l'applicabilité du présent règlement du Concours ou des droits et obligations des participants et du Commanditaire du Concours dans le cadre du Concours, seront régies et interprétées conformément aux lois de la Province de l'Ontario sans donner effet à ses règles et dispositions relatives au conflit de lois. Tous les participants consentent à la compétence et au lieu de la province de l'Ontario. Tous les participants reconnaissent expressément que les tribunaux de l'Ontario sont seuls compétents en cas de différend ou de litige découlant de ce Concours ou s'y rapportant et acceptent de se soumettre aux lois et aux tribunaux des tribunaux fédéraux du Canada et des tribunaux provinciaux de la province de l'Ontario, et renoncent par la présente à la compétence de tout autre tribunal qui, à l'heure actuelle ou à l'avenir, pourrait être considéré comme compétent pour quelque raison que ce soit. Le lieu de juridiction sera seulement Toronto (Ontario).

En cas de divergence ou d'incompatibilité entre les termes et conditions du règlement de ce Concours et les divulgations ou autres déclarations contenues dans tout matériel s'y rattachant, y compris, mais sans s'y limiter, le formulaire d'inscription, le point de vente, la télévision, la publicité imprimée ou en ligne, les conditions générales du règlement de ce Concours prévaudront.

## 15. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

### A) COLLECTE ET UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Du fait de sa participation au Concours, tout participant consent à la collecte, à l'utilisation et à la diffusion de ses renseignements personnels (renseignements qui identifient un participant comme un particulier, comme son numéro de téléphone à domicile, son âge et son adresse) par le Commanditaire du concours aux fins de gestion et de réalisation de ce Concours. Le Commanditaire du concours est contraint de vendre ou de transmettre ces renseignements à des tiers, sauf aux fins d'administration de ce Concours. En participant au Concours, les participants consentent à la façon de recueillir, d'utiliser et de divulguer les renseignements personnels énoncés dans la Politique de confidentialité de Bell Média inc., qui est disponible à [http://soutien.bell.ca/Facturation-et-comptes/Securite et confidentialite/Bell et votre vie privee](http://soutien.bell.ca/Facturation-et-comptes/Securite_et_confidentialite/Bell_et_votre_vie_privee). Toute demande concernant les renseignements personnels détenus par BMI doit être adressée à Bell Média inc. au 299, rue Queen Ouest, Toronto, ON, M5V 2Z5.

### B) RECEVOIR DES NOUVEAUTÉS DE Marriott Rewards, LLC.

Si un participant consent, en cochant dans la case du formulaire d'inscription au Concours, ses renseignements personnels seront fournis à Marriott Rewards, LLC., afin que le participant consentant puisse recevoir des messages électroniques commerciaux de Marriott Rewards conformément aux détails spécifiés dans le formulaire d'inscription au Concours du Marriott Rewards, conformément à la politique de confidentialité de Marriott Rewards, disponible sur <http://www.marriott.fr/a-propos/declaration-de-confidentialite-canada.mi>

## 16. COPYRIGHT

- Tous les droits de propriété intellectuelle, y compris mais sans s'y limiter, les marques de commerce, les noms commerciaux, les logos, les dessins, le matériel promotionnel, les pages Web, les codes sources, les dessins, les illustrations, les slogans et les représentations appartiennent au Commanditaire du concours, aux Fournisseurs de Prix et leurs associés. Tous droits réservés. La copie ou l'utilisation non autorisée de tout matériel protégé par le droit d'auteur ou propriété intellectuelle sans le consentement écrit de son propriétaire est strictement interdite.